Amendement 26
Margrete Auken, Zoltán Bagó, Hélène Flautre, Ian Hudghton, Liisa Jaakonsaari, Ana Miranda, Antigoni Papadopoulou, Hannu Takkula, Gianni Vattimo, Gabriele Zimmer et autres

Proposition de résolution **B7-0189/2012**
Ria Oomen-Ruijten
au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport 2011 sur les progrès accomplis par la Turquie

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. encourage la Turquie à utiliser le processus de rédaction de la constitution comme l'occasion de développer une identité plus réaliste et démocratique lui permettant de reconnaître pleinement et de faire participer sur un pied d'égalité, aux côtés de la majorité turque, toutes ses minorités ethniques telles que les Kurdes, les Lazes, les Circassiens, les Roms, les Alévis, les Syriaques, les Arabes, les Grecs, les Arméniens, les Juifs et autres; encourage la Turquie à envisager un processus de décentralisation et de gouvernement local réel afin de répondre aux souhaits des diverses catégories de sa population, de reconnaître qu'une citoyenneté moderne ne doit pas être focalisée sur une nature ethnique et d'instaurer la protection du droit à une langue maternelle dans la nouvelle constitution civile;

Or. en

Amendement 27
Jill Evans, Göran Färm, Nicole Kiil-Nielsen, Jean Lambert, Sarah Ludford, Katarína Neveďalová, Ramon Tremosa i Balcells, Helmut Scholz, Hannu Takkula, Tatjana Ždanoka et autres

Proposition de résolution **B7-0189/2012**
Ria Oomen-Ruijten
au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport 2011 sur les progrès accomplis par la Turquie

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. réitère sa condamnation ferme et sans appel des actes de violence terroriste persistants perpétrés par le PKK, qui figure sur la liste des organisations terroristes de l'Union, et exprime sa solidarité pleine et entière avec la Turquie; ***demande aux États membres, en coordination étroite avec le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme ainsi qu'Europol, et dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du droit international, d'intensifier leur coopération avec la Turquie dans la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée en tant que source de financement du terrorisme; demande à la Commission et aux États membres de faciliter une communication et un échange d'informations suffisants avec la Turquie dans des dossiers de demandes d'extradition par la Turquie auxquelles il ne peut être donné suite pour des raisons juridiques ou de procédure;***	50. ***se félicite des mesures constructives prises par les parties impliquées dans le conflit kurde au cours du premier semestre 2011, à savoir les cessez-le-feu répétés du PKK et du gouvernement turc et l'ouverture d'un dialogue avec M. Abdullah Öcalan; déplore que les négociations aient été interrompues et que ce conflit connaisse aujourd'hui une nouvelle phase d'escalade de la violence; réaffirme que la question kurde ne peut être abordée qu'en tant que problème politique appelant à des réponses politiques, à la volonté d'entamer un processus de négociation et à des efforts constants et crédibles visant à établir une confiance réciproque et à réconcilier des diverses catégories de sa population; demande aux États membres et au Conseil de jouer un rôle constructif dans la résolution de la question kurde, d'encourager le gouvernement kurde à satisfaire pleinement le besoin de négociations et de proposer un soutien sous forme de médiation à la demande;***

Or. en